



Office fédéral de l'énergie
Monbijoustrasse 74
3003 **Berne**

Zurich, le 28 février 2002

Modification de l'ordonnance sur l'énergie : données sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ des véhicules neufs

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre invitation à nous prononcer sur le projet mentionné en titre et vous remercions de nous avoir consultés. La prise de position qui suit s'appuie sur une consultation de nos membres, dont les chambres de commerce cantonales.

Ce projet de révision de l'ordonnance sur l'énergie choisit, pour ce qui est de l'essentiel, de s'aligner sur la directive communautaire correspondante, ce qui évite justement aux importateurs d'entreprendre des démarches complémentaires d'homologation. Au surplus, la proposition d'amendement semble être en adéquation avec la convention d'objectifs signée le 19 février dernier entre l'Association des importateurs suisses d'automobiles et votre Département.

Dans ces conditions, nous pouvons approuver le principe de l'introduction de la déclaration de marchandise, mais nous exprimons les deux réserves suivantes au sujet du projet en consultation.

D'abord, nous relevons que l'Union européenne impose des indications minimales en matière d'affichage de la consommation de carburant et d'émissions de CO₂ ; elle n'oblige pas à effectuer une comparaison entre les consommations d'énergie. Il ne nous paraît dès lors ni nécessaire ni utile que la Suisse fasse cavalier seul et adopte des mesures allant au-delà de ce que l'Union européenne impose à ses membres.

Ensuite, nous ne voyons pas la pertinence d'indiquer les coûts de carburant pour 100'000 kilomètres, ce qui correspond à une durée d'utilisation proche de 7 ans, alors que l'automobiliste change de véhicule tous les deux ans en moyenne. Par ailleurs, le prix indiqué pour le litre de carburant (CHF 1,50) ne correspond pas à la réalité du marché. Si cette mesure devait toutefois être retenue, il nous semblerait

alors plus judicieux d'opter pour l'indication du coût du carburant pour 15'000 kilomètres – ce qui correspond à un kilométrage annuel moyen – avec un prix de référence se situant entre CHF 1.30 et CHF 1.40.

Pour ce qui est des détails du projet de révision, nous nous permettons de vous renvoyer à la prise de position de auto-suisse, à laquelle nous pouvons souscrire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez accorder à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

economiesuisse

Rudolf Ramsauer
Président de la direction

Florent Roduit
Membre de la direction